



NATIONS UNIES ^{UN/SA COLLECTION}

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/32/23 (deuxième partie)^x

4 octobre 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 24 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI
CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDE-
PENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

(sur ses travaux de 1977)

Rapporteur : M. Sami GLAYEL (République arabe syrienne)

CHAPITRES II ET III

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
II. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION	1 - 11	2
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7	2
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	8 - 11	3
ANNEXE : ACTIVITES ACTUELLES DU SERVICE DE L'INFOR- MATION DU SECRETARIAT EN CE QUI CONCERNE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION		5
III. QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES	1 - 11	12
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10	12
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11	14
ANNEXE : RAPPORT DU PRESIDENT		15

x Le présent document contient les chapitres II et III du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale. Le chapitre général d'introduction sera publié sous la cote A/32/23. Les autres chapitres du rapport seront publiés séparément comme additifs. Le rapport complet sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session (A/32/23/Rev.1).

CHAPITRE II

DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1059^{ème} séance, le 24 janvier 1977, le Comité spécial a décidé, sans opposition, de maintenir le Sous-Comité des pétitions, de l'information et de l'assistance. A sa 1060^{ème} séance, le 31 janvier, par l'approbation du quatre-vingtième rapport de son Groupe de travail (A/AC.109/L.1137), il a décidé, notamment, d'aborder séparément la question de la diffusion d'informations sur la décolonisation et de l'examiner à ses séances plénières et en sous-comité.

2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1074^{ème}, 1077^{ème}, 1078^{ème} et 1085^{ème} séances, entre le 28 avril et le 8 juillet.

3. Au cours de son examen de la question, il a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 31/144 du 17 décembre 1976 relative à la diffusion d'informations sur la décolonisation. Au paragraphe 3 de cette résolution, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, compte tenu des suggestions du Comité spécial, "de continuer à prendre des mesures concrètes par tous les moyens dont il dispose, y compris les publications, la radio et la télévision, pour assurer la diffusion générale et suivie d'informations sur l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation". Le Comité spécial s'est également inspiré des dispositions de la résolution 31/143 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1975. A l'alinéa e) du paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité "de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir l'appui des gouvernements du monde entier, ainsi que celui des organisations nationales et internationales qui s'intéressent particulièrement au domaine de la décolonisation, en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration et d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les peuples opprimés de la Namibie et du Zimbabwe". En outre, le Comité a tenu dûment compte des renseignements sur la question que lui ont fournis les représentants des mouvements de libération nationale des territoires coloniaux en Afrique qu'il a entendus au cours de l'année.

4. Pour l'examen de la question, le Comité spécial a tenu compte aussi des rapports ci-après qui s'y relie :

a) Le rapport de Shirley Yema Gbujama (Sierra Leone) sur sa participation, au nom du Comité, au séminaire organisé par la fédération démocratique internationale des femmes et l'Union révolutionnaire des femmes guinéennes qui s'est tenue à Conakry du 6 au 9 février (A/AC.109/PV.1062);

b) Le rapport de Neytcho Neytchev (Bulgarie), vice-président, au nom de la délégation du Comité spécial (Bulgarie et République arabe syrienne) qui a participé aux travaux de l'Assemblée mondiale des batisseurs de la paix tenue à Varsovie du 6 au 11 mai (A/AC.109/PV.1078). Un compte rendu de la coopération du Comité spécial avec les organisations non gouvernementales précitées est donné au premier chapitre du présent rapport [A/32/23 (première partie)].

5. A sa 1074^{ème} séance, le 28 avril, le Président du Sous-Comité des pétitions, de l'information et de l'assistance a, dans une déclaration (A/AC.109/PV.1074), présenté au Comité spécial le 199^{ème} rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.1151) qui contenait des suggestions concernant la célébration de la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité des droits. A la même séance, le Comité spécial a adopté le 199^{ème} rapport du Sous-Comité.

Plus tard, lors de sa 1077^{ème} séance, tenue à Maputo le 21 mai à l'occasion de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie 1/ le Comité a pris la décision relative à la Semaine de solidarité relatée au paragraphe 8 ci-après.

6. Le compte rendu des activités du Comité spécial pour la célébration de la Semaine de solidarité figure au chapitre premier du présent rapport A/32/23 (Première partie)/.

7. A la 1085^{ème} séance, le 8 juillet, le Président du Sous-Comité des pétitions, de l'information et de l'assistance, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.1085), a présenté le 200^{ème} rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.1178 et Add.1), où figure un compte rendu des consultations du Sous-Comité avec le Service de l'information du Secrétariat au sujet des activités de ce dernier dans le domaine de la diffusion d'informations sur la décolonisation et de la publicité de la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie et du Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie (voir annexe du présent chapitre).

B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL

8. Conformément à une décision prise à sa 1077^{ème} séance, le 21 mai, le Comité spécial a organisé le même jour à Maputo un rassemblement public pour marquer la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité des droits (voir par. 5 ci-dessus).

9. A sa 1078^{ème} séance, le 6 juin, le Comité spécial a décidé de demander à son Sous-Comité des pétitions, de l'information et de l'assistance d'examiner d'urgence les moyens les plus efficaces d'assurer la publicité des travaux de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie.

10. A sa 1085^{ème} séance, le 8 juillet, le Comité spécial a pris note du 200^{ème} rapport de son Sous-Comité des pétitions, de l'information et de l'assistance (voir par. 7 ci-dessus).

11. Au cours de l'année à l'examen, le Comité spécial a également pris les décisions ci-après concernant la diffusion d'informations en liaison avec d'autres points de son ordre du jour :

1/ Pour le rapport de la Conférence, voir A/32/109/Rev.1 - S/12344/Rev.1.

a) Dans une résolution sur la question de la Rhodésie du Sud qu'il a adoptée à sa 1090ème séance, le 8 août (voir chapitre VII du présent rapport (A/31/23/Add.1) par. 16), le Comité spécial a, entre autres, invité "tous les gouvernements, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, les organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés et les organisations non gouvernementales s'intéressant particulièrement à la décolonisation, ainsi que le Secrétaire général, à prendre des mesures, selon qu'il conviendra, pour assurer, par tous les moyens dont ils disposent, la diffusion générale et suivie d'informations sur la situation au Zimbabwe et sur les décisions et actions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en insistant particulièrement sur l'application des sanctions contre le régime illégal".

b) Dans une résolution concernant les activités économiques étrangères dans les territoires coloniaux qu'il a adoptée à sa 1087ème séance, le 2 août (voir chapitre IV du présent rapport /A/31/23 (Troisième partie)/ par. 10), le Comité spécial a, entre autres, prié le Secrétaire général "d'entreprendre, par l'intermédiaire du service de l'information du Secrétariat, une campagne de publicité intensive à vaste échelle afin d'informer l'opinion publique mondiale des faits relatifs au pillage des ressources naturelles et à l'exploitation des populations autochtones par les monopoles étrangers, ainsi que de l'appui que ceux-ci accordent aux régimes colonialistes et racistes".

c) Dans un consensus sur les activités militaires dans les territoires coloniaux adopté à sa 1088ème séance, le 3 août (voir A/32/23, chapitre V du présent rapport (Quatrième partie) par. 11), le Comité spécial a, notamment, prié le Secrétaire général "d'entreprendre, par l'intermédiaire du service de l'information du Secrétariat une campagne plus énergique pour informer l'opinion publique mondiale des faits relatifs aux activités militaires et aux dispositions de caractère militaire qui, dans les territoires coloniaux, font obstacle à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurent dans la résolution 1514 (XV)".

ANNEXE*

ACTIVITES ACTUELLES DU SERVICE DE L'INFORMATION DU SECRETARIAT EN CE QUI CONCERNE LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution 31/144 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1976 et à des résolutions précédentes concernant la décolonisation, le Service de l'information du Secrétariat a continué d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour donner des informations sur les activités des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation. Grâce aux moyens de communication et de diffusion du Service et à son réseau de centres et services d'information, les renseignements pertinents ont été largement diffusés.

2. Le texte ci-dessous donne un aperçu des travaux d'information accomplis de juillet 1976 à juin 1977.

1. PRESSE ET PUBLICATIONS

A. Section de la presse

3. La section de la presse, qui fait partie de la Division de la presse et des publications, a rendu régulièrement compte des travaux du Comité spécial et de ses sous-comités, du Comité spécial contre l'apartheid et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Des communiqués de presse contenant des renseignements de base et présentant le bilan des sessions des organes de l'ONU qui s'occupent de décolonisation ont été distribués, au Siège de l'Organisation et à Genève, aux correspondants accrédités et aux organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux centres d'information des Nations Unies. Plus de 240 communiqués de presse traitant ces sujets ont été publiés en 1976.

4. Les attachés de presse ont également rendu compte des réunions tenues hors du Siège. Lorsqu'il n'était pas possible, pour des raisons budgétaires, d'y envoyer un attaché de presse pour en rendre compte, la section de la presse a prêté son concours en publiant des communiqués de presse basés sur les renseignements que lui avaient fait parvenir les organes en question ou les centres d'information locaux. En 1977, un attaché de presse a également accompagné la Mission envoyée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie auprès des institutions spécialisées ayant leur siège en Europe. La section de la presse a également envoyé une équipe pour suivre les travaux de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977 a/. Leurs communiqués de presse ont été les seuls documents à rendre compte de la Conférence et ont été recherchés par toutes les délégations présentes à la Conférence.

5. Outre ces communiqués de presse, des renseignements sur la décolonisation ont été fournis aux organes d'information lors des réunions d'information que la section de la presse organise chaque jour à l'intention des correspondants accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies.

* Publiée précédemment sous la cote A/AC.109/L.1178/Add.1.

a/ Pour le rapport de la Conférence, voir A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1.

6. Les annonces de contributions aux divers fonds créés par l'Assemblée générale en vue d'appuyer la lutte contre le colonialisme, ainsi que les textes des messages ou des déclarations sur la décolonisation émanant des organes des Nations Unies ou des membres de leur bureau, ont fait également l'objet de communiqués de presse.

B. Service des publications

7. Le service des publications a continué de faire connaître les travaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation grâce à sa revue trimestrielle Objectif : Justice et à son bulletin bimensuel Nations Unies et Afrique australe. Ces deux revues paraissent en anglais et en français et sont distribuées aux centres d'information, aux organisations non gouvernementales et aux personnes intéressées.

8. Des résumés des travaux des organes des Nations Unies qui s'occupent de la décolonisation ont également été reproduits régulièrement dans ONU - Chronique mensuelle et dans l'Annuaire des Nations Unies.

9. Une brochure illustrée intitulée The United Nations and Decolonization : Highlights of Thirty Years of United Nations Efforts on Behalf of Colonial Countries and Peoples a été publiée en anglais et distribuée aux centres d'information pour y être vendue au public. Cette brochure constitue la contribution la plus importante pour cette année du service des publications en ce qui concerne la décolonisation.

10. A l'occasion de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, le service a publié une brochure de 16 pages contenant des informations générales sur les deux territoires et sur la Conférence elle-même. Un tirage spécial d'Objectif : Justice, comportant 16 pages, a été publié et inclus dans une pochette de presse pour la Conférence.

2. RADIO ET MOYENS VISUELS

11. Durant l'année écoulée, la Division de la radio et des moyens visuels a continué à rendre compte de façon détaillée des activités intéressant la décolonisation et les questions qui s'y rattachent. On trouvera ci-après un aperçu de ses travaux.

A. Service de la radio

12. Le service de la radio a poursuivi ses activités dans ce domaine d'une façon au moins aussi soutenue que par le passé et prévoit un niveau d'activité équivalent pour l'année en cours.

Emissions d'informations

13. Des émissions d'informations diffusées sur ondes courtes en 15 langues ont rendu compte des travaux du Comité spécial dans le monde entier.

Diffusion en direct des séances

14. Les débats sur la décolonisation et les questions connexes qui ont eu lieu à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ont été diffusés en direct sur ondes courtes en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et du Centre, et commentés en anglais et en français; ils ont également été diffusés en Amérique latine, et commentés en espagnol. Ces débats ont été parfois diffusés dans la région du Siège par les stations WNYC (AM-FM) et WKCR-FM.

Reportages hebdomadaires

15. Le Service de la radio a également présenté une série de reportages hebdomadaires qui étaient souvent consacrés au thème de la décolonisation :

a) L'éditorial hebdomadaire radiodiffusé de 15 minutes et intitulé "Perspective" a consacré au cours de l'année écoulée une douzaine de programmes à la décolonisation et aux questions connexes. Cette série est diffusée en 12 langues par les services de radiodiffusion de 142 pays.

b) Le programme hebdomadaire de 15 minutes intitulé "The Week at the United Nations" a traité de la décolonisation chaque fois que le sujet était d'actualité. Ce programme est diffusé par plus de 1 000 services et stations de radiodiffusion du monde.

c) Le programme hebdomadaire en portugais "A Vitрина do Mundo" a rendu compte de la décolonisation et des autres problèmes de l'Afrique d'une manière équivalente. Ce programme est diffusé par 17 stations de radio en Afrique et ailleurs. Le programme hebdomadaire en français "L'Afrique à l'ONU", qui est communiqué à 30 radios francophones en Afrique, a fréquemment traité des problèmes de la décolonisation.

d) Les programmes hebdomadaires "Puntos Cardinales", en espagnol, et "Prospects", en arabe, ont souvent été consacrés aux problèmes de la décolonisation.

e) La revue radiophonique mensuelle d'une demi-heure "L'Afrique à l'ONU" a placé ce thème en évidence à l'occasion des événements. Ce programme est diffusé par 20 services de radiodiffusion africains.

16. Les principaux événements qui ont eu lieu au cours de la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité de droits ont été traités dans les bulletins d'information et tous les autres programmes mentionnés ci-dessus. "Perspective", par exemple, leur a consacré deux programmes.

B. Service des moyens visuels

17. Les différentes sections de ce service ont consacré au cours de l'année écoulée une large part de leurs activités aux problèmes de la décolonisation.

Information

18. Les séances du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des comités s'occupant des questions de décolonisation, ainsi que les journées et cérémonies spéciales, ont été enregistrées sur bande vidéo et/ou filmées et mises à la disposition des agences d'information, des délégations intéressées et des producteurs. Au cours de la Semaine de solidarité, des projections de films des Nations Unies sur la décolonisation ont été organisées régulièrement à l'auditorium Dag Hammarskjöld. Un groupe cinématographique des Nations Unies a rendu compte en détail de la Conférence de Maputo et les documents recueillis ont été mis à la disposition des producteurs intéressés.

Reportages filmés

19. "La fin d'une époque" (16 mm en couleur, 18 minutes) est un film basé sur la réunion du Comité spécial à Lisbonne et qui traite principalement des territoires africains anciennement sous administration portugaise. Il traite également de la situation en Afrique australe et de la lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale au Zimbabwe et en Namibie.

20. Un flash télévisé de 60 secondes sur la Namibie, "Flash Namibie" (16 mm en couleur), a été produit à la demande du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Ce flash souligne la portée des politiques d'apartheid et de la suppression des droits de l'homme dans le territoire. Ce flash, enregistré en anglais, en français et en allemand, a été largement distribué pour être diffusé lors de la Journée de la Namibie (26 août).

21. Des versions en arabe et en espagnol de "Une mission trahie : la Namibie" et des versions en arabe, en espagnol, en français et en portugais de "La fin d'une époque" ont été produites et distribuées dans les régions appropriées.

22. "Laager", un film documentaire d'une heure sur l'Afrique du Sud, a été produit par Peter Davis en collaboration avec la télévision des Nations Unies, WGBH/Boston, la télévision suédoise et la Société canadienne Villon Films. Ce film traite de l'histoire des Afrikaners et de l'incidence de leur nationalisme sur la situation actuelle en Afrique du Sud. "Laager" a été diffusé sur le réseau "Public Broadcasting Service" le 27 mai 1977 et a touché plus de trois millions de téléspectateurs. Une version française du film est en préparation. D'autres versions sont prévues. On envisage également de présenter ce film dans les écoles et les universités. Une projection de "Laager" a été organisée à l'intention des participants à la Conférence contre l'apartheid, le racisme et le colonialisme en Afrique australe qui s'est tenue à Lisbonne du 16 au 19 juin 1977. Ce film a également été présenté par la télévision portugaise pendant que se déroulait la Conférence.

23. Des travaux préliminaires ont été entrepris en vue de produire un film de 30 minutes concernant la Namibie actuelle sur la base des documents utilisés dans deux films produits récemment par la télévision de la République démocratique allemande.

24. Un flash de 60 secondes sur la Namibie est également en préparation et sera présenté lors de la Journée de la Namibie, le 26 août. Ces deux productions concernant la Namibie ont été entreprises à la demande expresse du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Photographies et expositions

25. Ce reportage visuel a continué de rendre régulièrement compte des réunions. L'exposition principale concernant la décolonisation est restée ouverte pendant toute l'année 1976; un jeu de photos pour exposition concernant la Namibie et la Rhodésie du Sud a été reproduit. Ces reproductions étaient disponibles pour la Conférence de Maputo; et les huit affiches du jeu ont été choisies pour servir de base à une petite exposition au cours de la Semaine de solidarité (voir également par. 16 ci-dessus). Des travaux sur microfiche ont également débuté à partir d'une sélection de photographies provenant de l'exposition sur la décolonisation et de documents photographiques sur la Namibie et la Rhodésie du Sud acquis récemment.

3. RELATIONS EXTERIEURES

A. Section des politiques et des programmes

26. Une série de circulaires ont été publiées pour donner toute l'information nécessaire et les lignes directrices concernant les programmes de travail à l'intention de chaque centre d'information et pour les aider ainsi dans leurs efforts en vue de faire le maximum de publicité sur les réalisations et les activités des Nations Unies en ce qui concerne l'élimination du colonialisme depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960.

27. Au cours de la période considérée, la Section a envoyé au total six circulaires à tous les centres d'information pour leur donner les principes directeurs et les instructions habituelles concernant la publicité à faire au sujet de l'observation de la Semaine de solidarité (voir également par. 16 ci-dessus), de la Conférence de Maputo (voir également par. 4, 10 et 16 ci-dessus) et de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Les centres d'information ont été priés d'assurer le maximum de publicité à l'ouverture de l'Institut pour la Namibie. Un certain nombre de rapports spéciaux, qui avaient été communiqués par certains centres d'information pour expliquer la manière dont ils avaient rendu compte de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ont été transmis aux autres centres afin de les encourager et de les stimuler pour entreprendre des campagnes de publicité concertées. Ces rapports provenaient des centres d'information de Moscou, de Lima et de Buenos Aires; ce dernier concernait la publication d'une brochure en espagnol sur l'apartheid. Les rapports qui ont été reçus des centres d'information et qui concernaient ces cérémonies et ces conférences ont montré que les centres ont réussi à leur assurer le maximum de publicité dans leurs régions respectives.

28. La Section a également pris contact avec un certain nombre de centres d'information en vue d'organiser la publicité nécessaire concernant les missions de visite des Nations Unies dont la liste suit :

- a) Missions du Conseil des Nations Unies pour la Namibie auprès des institutions spécialisées, en Afrique et en Amérique latine;
- b) Missions du Comité spécial en Afrique et à la Côte française des Somalis (Djibouti);
- c) Mission du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la décolonisation à Abou Dhabi, Koweït, Nairobi et Londres;
- d) Mission du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie dans les pays scandinaves et en Afrique;
- e) Mission du Président du Comité spécial contre l'apartheid dans les pays nordiques.

29. Le Groupe des projets spéciaux a l'intention de rendre compte comme il en a l'habitude des problèmes de la décolonisation dans la publication annuelle UN Today ("Suggestions à l'intention des orateurs"), ainsi qu'au cours de séances d'information tenues dans le cadre du Summer Student Interne Programme de juillet/août.

30. Le sujet de la décolonisation sera également compris dans le Programme triangulaire de bourses de perfectionnement de 1977 à l'intention des personnes de langue anglaise qui établissent les programmes des écoles élémentaires.

B. Section des organisations non gouvernementales

31. Le 24 février 1977, le Président du Comité spécial contre l'apartheid a réuni des représentants des organisations non gouvernementales accréditées au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour leur exposer les travaux récents du Comité concernant la préparation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

32. La Semaine de solidarité (voir également par. 16 et 27 ci-dessus) a été marquée par un exposé spécial à l'intention des organisations non gouvernementales accréditées au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Un résumé de cet exposé, qui a évoqué les événements récents ayant affecté les mouvements de libération du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, a été distribué aux 56 centres d'information.

33. D'autres journées spéciales, la Journée de la Namibie (26 août) et la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques en Afrique du Sud (10 octobre), ont également été portées à l'attention des organisations non gouvernementales.

34. Des troncés ont été placés dans le hall pour y recueillir les contributions des organisations non gouvernementales et celles du public destinées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Namibie et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.

C. Section des visites

35. Le Service des programmes de groupes a continué de répondre aux demandes d'exposés sur la décolonisation et les sujets s'y rattachant. Des films de l'ONU sur ce sujet ont été présentés aux visiteurs à l'occasion des exposés et ont fait également l'objet de projections publiques.

36. Au cours de la Semaine de solidarité (voir ci-dessus) tenue du 23 au 27 mai 1977, les films suivants ont été projetés en public : "La fin d'une époque", "La Namibie : une mission trahie", "La lutte pour la liberté" et "Apartheid : esclavage au XXe siècle".

37. Cette année, au cours de la période de formation à l'intention des nouveaux guides, une journée a été consacrée à des exposés et des films concernant la décolonisation. Les particuliers et les groupes qui ont demandé des renseignements concernant la décolonisation ont reçu des dépliants et des exemplaires de la revue Décolonisation publiée par le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation. Dans sa documentation à l'intention des enseignants et des bibliothèques, le Service a joint les communiqués de presse concernant les activités du Comité spécial.

38. Le Programme de bourses du Service de l'information pour 1976 adressé aux personnes de langue française qui établissent les programmes scolaires a compris plusieurs exposés sur la décolonisation.

4. CENTRE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

39. Le Centre a continué d'assurer une large publicité aux aspects économiques et sociaux du processus de décolonisation et aux activités pertinentes des Nations Unies dans ce domaine.

40. Le Centre a évoqué ce sujet dans de nombreuses publications (brochures, dépliants, reportages, communiqués de presse, historiques, etc.) qui traitent des activités économiques et sociales du système des Nations Unies. En particulier, les publications sur le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ^{b/} ont porté sur cette question.

41. Le Centre a également participé à la préparation de programmes spéciaux destinés au Service de la radio des Nations Unies et traitant des aspects économiques et sociaux de la décolonisation.

^{b/} Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974.

CHAPITRE III

QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1060^{ème} séance, le 31 janvier 1976, le Comité spécial, en approuvant le quatre-vingtième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1137), a décidé, notamment, d'examiner la question de l'envoi de missions de visite dans les territoires en tant que question distincte. Le Comité spécial a en outre décidé que cette question serait examinée en séance plénière, et, le cas échéant, par son sous-comité des petits territoires dans le cadre de l'examen de la situation de tel ou tel territoire.
 2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1062^{ème}, 1064^{ème}, 1067^{ème}, 1072^{ème} et 1087^{ème} séances, entre le 25 février et le 2 août.
 3. Au cours de son examen de la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris, en particulier, la résolution 31/143 du 17 décembre 1976 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 13 de cette résolution, l'Assemblée a demandé aux puissances administrantes "de coopérer, ou de continuer à coopérer avec le Comité spécial dans l'exercice de son mandat et, en particulier, ... de permettre à des missions de visite d'avoir accès aux territoires qu'elles administrent pour obtenir des renseignements de première main et pour s'assurer des vœux et des aspirations de leurs habitants".
- En outre, le Comité spécial a tenu dûment compte des dispositions pertinentes des résolutions 31/47, 31/48, 31/51, 31/52, 31/53, 31/54, 31/55, 31/57 et 31/58, datées du 1^{er} décembre 1976 qui ont respectivement trait aux questions des îles Gilbert; des îles Tokélaou; des Nouvelles-Hébrides; des Bermudes, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques; de Timor, des îles Vierges britanniques; des Samoa américaines; des îles Vierges américaines et de Guam; et des décisions 31/406 A et D de l'Assemblée générale en date du 1^{er} décembre 1976 relatives, respectivement, à Sainte-Hélène et aux îles des Cocos (Keeling).
4. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi du rapport du Président (voir l'annexe au présent chapitre) portant sur les consultations auxquelles il a procédé avec les représentants des puissances administrantes conformément au paragraphe 3 de la résolution adoptée par le Comité à sa 1040^{ème} séance, le 17 juin 1976 1/.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-et unième session, Supplément No 23 (A/31/23/Rev.1), vol. I, chap. III, par. 11.

5. Au cours de l'année considérée, le Comité spécial a envoyé une mission de visite dans les îles Caïmanes, en réponse à une invitation faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir A/AC.109/PV.1062 et 1067) et une mission de visite dans les îles Vierges américaines sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (voir A/AC.109/PV.1072). Un exposé de l'examen des rapports de ces missions de visite par le Comité est présenté aux chapitres XXVI et XXVII du présent rapport [A/31/23/Add.6 (première et deuxième parties)].

6. A la 1087ème séance, le 2 août, le Comité spécial a examiné un projet de résolution sur la question présenté par le Président sur la base des consultations qu'il avait eues (A/AC.109/L.1190).

7. A la même séance, le Comité spécial a adopté sans opposition le projet de résolution (voir le paragraphe 11 ci-après).

8. Le 16 août, le texte de la résolution (A/AC.109/550) a été communiqué aux représentants des puissances administrantes pour qu'ils le portent à l'attention de leurs gouvernements respectifs.

9. Outre l'examen de la question auquel le Comité spécial a procédé en séance plénière, ainsi qu'il est exposé plus haut, le sous-comité des petits territoires a tenu compte, lorsqu'il a examiné la situation dans les territoires dont l'examen lui avait été confié, des dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus, ainsi que des décisions précédentes du Comité spécial sur la question.

10. En conséquence, en approuvant les rapports pertinents du Sous-Comité des petits territoires ainsi que les rapports de ses missions de visite, le Comité spécial a fait siens un certain nombre de conclusions, de recommandations et de consensus concernant notamment l'envoi de missions de visite dans les territoires, comme on pourra le voir dans les chapitres ci-après du présent rapport :

<u>Chapitre</u>	<u>Territoire</u>	<u>Document</u>
XII	Iles des Cocos (Keeling)	A/32/23/Add.4
XIII	Nouvelles-Hébrides	"
XIV	Iles Tokélaou	"
XIX	Iles Gilbert	"
XX	Sainte-Hélène	"
XXI	Samoa américaines	"
XXII	Guam	"
XXIV	Bermudes	A/32/23/Add.5
XXV	Iles Vierges britanniques Montserrat et îles Turques et Caïques	"
XXVI	Iles Caïmanes	A/32/23/Add.6 (première partie)
XXVII	Iles Vierges américaines	A/32/23/Add.6 (deuxième partie)

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

11. Le texte de la résolution (A/AC.109/550) adoptée par le Comité spécial à sa 1087^{ème} séance, le 2 août et dont il est question plus haut au paragraphe 7, est reproduit ci-après :

Le Comité spécial,

Ayant examiné la question de l'envoi de missions de visite dans les territoires,

Ayant examiné le rapport du Président sur la question 2/,

Rappelant les appels répétés adressés par l'Assemblée générale aux Puissances administrantes pour leur demander de coopérer pleinement avec le Comité spécial en autorisant des missions de visite à se rendre dans les territoires placés sous leur administration,

Conscient des résultats constructifs issus de précédentes missions de visite des Nations Unies, qui ont pu obtenir des renseignements de première main sur les territoires en question et déterminer les vœux et aspirations de leurs populations en ce qui concerne leur statut à venir, renforçant ainsi la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'aider ces populations à atteindre les objectifs fixés par la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et par la Charte des Nations Unies,

Ayant envoyé en 1977 des missions de visite dans les îles Caïmanes administrées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et dans les îles Vierges américaines administrées par les Etats-Unis d'Amérique, sur l'invitation des gouvernements respectifs de ces pays,

1. Souligne la nécessité de continuer à envoyer des missions dans les territoires coloniaux en vue de faciliter l'application intégrale, rapide et efficace de la Déclaration en ce qui concerne ces territoires et engage les Puissances administrantes intéressées à collaborer ou à continuer de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies en autorisant des missions de visite à se rendre dans les territoires qu'elles administrent;
2. Se déclare satisfait du concours apporté à l'Organisation des Nations Unies par les Gouvernements de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de l'accès des missions de visite aux territoires qu'ils administrent;
3. Prie son Président de poursuivre ses consultations avec les Puissances administrantes intéressées en ce qui concerne l'application du paragraphe 1 de la présente résolution, et d'en rendre compte selon qu'il conviendra au Comité spécial.

2/ Voir annexe au présent chapitre.

RAPPORT DU PRESIDENT

1. A sa 1040^eme séance, le 17 juin 1976, le Comité spécial a adopté une résolution concernant la question de l'envoi de missions de visite dans les territoires a/. Le dispositif de cette résolution était conçu comme suit :

"Le Comité spécial,

...

1. Se déclare satisfait du concours apporté aux Nations Unies à cet égard par les Gouvernements australien, néo-zélandais et par celui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de l'accès des missions de visite aux territoires qu'ils administrent.

2. Demande aux autres Puissances administrantes intéressées de reconsidérer leur attitude et de collaborer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies en autorisant des missions de visite à se rendre dans les territoires qu'elles administrent;

3. Prie son Président de poursuivre ses consultations avec les Puissances administrantes intéressées en ce qui concerne l'application du paragraphe 2 de la présente résolution, et d'en rendre compte selon qu'il conviendra au Comité spécial."

2. En application du paragraphe 3 de cette résolution, le Président a engagé pendant l'année des consultations avec les représentants des Puissances administrantes - à savoir les représentants de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni - qui, en réponse aux appels que leur avaient adressés l'Assemblée générale et le Comité spécial dans les résolutions pertinentes avaient fait savoir qu'ils étaient prêts à avoir des conversations avec lui à ce sujet.

3. En réponse à la demande que leur avait adressée l'Assemblée générale, au paragraphe 13 de sa résolution 31/143, datée du 17 décembre 1976, les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont réaffirmé que leurs gouvernements respectifs étaient prêts à fournir au Comité spécial, conformément aux pratiques et procédures établies, tous les renseignements pertinents sur les territoires en question, à participer aux travaux du Comité et à recevoir des missions de visite dans les territoires qu'ils administrent, selon qu'il conviendrait et sur la base de consultations ultérieures.

4. Le représentant des Etats-Unis a renouvelé l'assurance que le Gouvernement des Etats-Unis continuerait à coopérer avec le Comité spécial dans ses travaux consacrés aux Samoa américaines, à Guam et aux îles Vierges américaines. De l'avis du

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1189.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 23 (A/37/23/Rev.1), vol. I, chap. III, par. 11.

Gouvernement des Etats-Unis, les renseignements communiqués au Comité spécial en application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies au sujet de ces territoires étaient largement suffisants, mais ce gouvernement était néanmoins tout disposé à inviter le Comité spécial à envoyer une mission de visite aux îles Vierges américaines.

5. Le Président note avec satisfaction l'attitude positive manifestée à cet égard par les gouvernements intéressés et leur participation active au cours de l'année aux travaux pertinents du Comité spécial. Pendant l'année considérée, le Comité spécial a pu, en coopération étroite avec les Puissances administrantes intéressées, envoyer des missions de visite aux îles Caïmanes, administrées par le Royaume-Uni, et aux îles Vierges américaines, administrées par les Etats-Unis.

6. Le Président tiendra le Comité spécial au courant de l'évolution des consultations qu'il mène sur cette question avec les Puissances administrantes intéressées.
